

## **L'AUGMENTATION DU TAUX DE RECYCLAGE DES DECHETS AU SERVICE DE L'EFFICACITE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES EUROPEENNES**

Jana MARASOVA – Katarína ORSAGOVA<sup>38</sup>

### **Introduction**

Le pilier environnemental de la responsabilité sociale repose sur plusieurs démarches des entreprises et de ses parties prenantes, orientées vers la prévention et la protection de l'environnement. Comme la responsabilité sociale reflète sur le plan microéconomique les enjeux du développement durable qui lui, représente les préoccupations environnementales dans un contexte plus large – macroéconomique, il va de soi que les Etats et les autorités locales participent à des démarches mentionnées ou même qu'ils les initient. Ces actions résultent d'une nécessité urgente de conservation et gestion des ressources (Vallušová, 2011, p. 2698)). Le traitement des déchets y est directement lié en tant que l'un des problèmes globaux du monde contemporain. Il figure parmi les principales rubriques de l'Agenda 21 ce qui lui donne une dimension indiscutable de cohésion européenne. La responsabilité sociale conduit les agents économiques ainsi que les pouvoirs publics concernés à tâcher d'augmenter le taux de recyclage des déchets au détriment de leur mise en décharge, à des fins de conservation et de développement des ressources rares. En nous appuyant sur le raisonnement de Lavelle, E. (2009, p. 21), nous pouvons affirmer que la responsabilité sociale et environnementale y a un double intérêt : il s'agit d'une part d'un engagement de l'entreprise ou d'un autre agent au quotidien de son activité pour exprimer sa raison d'être au-delà du bénéfice économique, afin de développer le bien-être de l'humanité, et d'autre part, cette responsabilité signifie la capacité des agents de répondre de leurs engagements et d'en rendre des comptes, c. à. d. d'évaluer en transparence la pratique de leurs activités et l'impact qui en découle. De ce point de vue, la responsabilité appartient autant aux entreprises qu'aux Etats et à leurs représentants territoriaux ainsi qu'à des autorités régionales et municipales.

Pour les entreprises, une gestion responsable des déchets peut conduire à un avantage concurrentiel qui leur permettra d'augmenter la productivité du travail et le profit. Les écotecnologies et les écoproduits fabriqués à la base des matières recyclées représentent des opportunités de conquête de marchés (Jolly, C., 2006, p. 44). Selon Laget, P. (2011, p. 15), il n'y a plus aucun doute qu'un comportement responsable soit lié à l'intérêt économique. L'accent mis sur cet intérêt économique, plus que sur l'impact environnemental d'un comportement responsable, devient indubitablement un moyen motivant pour la gestion écologique et rationnelle des déchets.

### **Le niveau de recyclage en Europe**

L'objectif des politiques européennes dans le domaine du traitement des déchets consiste à diminuer l'impact de ces derniers sur l'environnement et sur la santé, ainsi que d'améliorer l'utilisation des ressources dans l'UE. A long terme, il s'agit avant tout de diminuer la quantité de déchets produits et là où on ne peut pas le faire, les transformer en ressources en augmentant le niveau de leur recyclage ou leur liquidation sécurisée. Le recyclage contribue non seulement à la protection de l'environnement mais également à une utilisation plus efficace des ressources. Du point de vue économique, il a donc un impact positif sur le PIB (Hrabčák, M. 2014, p. 3). Selon Putnová, A. – Seknička, P. (2007, p. 139) cette démarche environnementale génère des économies financières directes. Ces dernières se réalisent dans les entreprises concernées ainsi

---

<sup>38</sup> Université Matej Bel, Banská-Bystrica, Slovaquie E-mail : jana.marasova@umb.sk

qu'au niveau des municipalités. Les deux exemples suivants confirment ces propos. L'entreprise slovaque IPP Daxner, a. s. de Ružomberok produit des briques écologiques à partir des déchets de cellulose provenant de l'usine de papier Mondi SCP, située dans la même ville. Sinon, ces déchets seraient conduits à une décharge où le producteur de papier paierait une taxe importante. IPP Daxner dispose d'un brevet de production de briques enregistré dans 80 pays. Mondi SCP produit annuellement 30 000 tonnes de déchets et fournit gratuitement à IPP Daxner, la quantité demandée. Ainsi, le fournisseur génère des économies au niveau de la décharge et IPP Daxner, grâce à cette matière recyclée, fabrique des briques 30 % moins chères que les concurrents, tandis que la qualité est la même et certains paramètres sont même meilleurs qu'exigés par les normes. Plusieurs maisons, hôtels et autres bâtiments ont été déjà construits à partir de ces *écobriques* sur le territoire national et à l'étranger. L'autre exemple constitue le projet de cinq pays européens (Portugal, Pologne, Autriche, Lituanie et Croatie) démarré en 2011, dont l'objectif consiste à produire du gaz biométhane à partir de matières recyclées (déchets agricoles et municipaux) et à le distribuer successivement dans les réseaux de gaz municipaux. L'utilisation du biométhane permet de diminuer de 35 % le volume des déchets biologiques dans les déchetteries.

**Tabl. 1** Traitement des déchets municipaux dans l'UE en 2011 (y compris la Croatie)

| Pays                      | Quantité des déchets par habitant en kg | Traitement des déchets en % |              |           |            |
|---------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------|--------------|-----------|------------|
|                           |                                         | Déchetterie                 | Incinération | Recyclage | Compostage |
| Belgique                  | 465                                     | 1                           | 42           | 36        | 20         |
| Bulgarie                  | 375                                     | 94                          | 0            | 3         | 3          |
| Chypre                    | 658                                     | 80                          | 0            | 11        | 9          |
| <b>République tchèque</b> | 320                                     | <b>65</b>                   | <b>18</b>    | <b>15</b> | <b>2</b>   |
| Danemark                  | 718                                     | 3                           | 54           | 31        | 12         |
| Estonie                   | 298                                     | 70                          | 0            | 20        | 10         |
| Finlande                  | 505                                     | 40                          | 25           | 22        | 13         |
| France                    | 526                                     | 28                          | 35           | 19        | 18         |
| Grèce                     | 496                                     | 82                          | 0            | 15        | 3          |
| Pays Bas                  | 596                                     | 1                           | 38           | 32        | 28         |
| Croatie                   | 373                                     | 92                          | 0            | 8         | 1          |
| Irlande                   | 623                                     | 55                          | 5            | 37        | 4          |
| Lituanie                  | 442                                     | 79                          | 1            | 19        | 2          |
| Lettonie                  | 350                                     | 88                          | 0            | 10        | 1          |
| Luxembourg                | 687                                     | 15                          | 38           | 27        | 20         |
| <b>Hongrie</b>            | 382                                     | <b>67</b>                   | <b>11</b>    | <b>17</b> | <b>5</b>   |
| Malte                     | 584                                     | 92                          | 1            | 7         | 0          |
| <i>Allemagne</i>          | 597                                     | 1                           | 37           | 45        | 17         |
| <b>Pologne</b>            | 315                                     | <b>71</b>                   | <b>1</b>     | <b>11</b> | <b>17</b>  |
| Portugal                  | 487                                     | 59                          | 21           | 12        | 8          |
| <i>Autriche</i>           | 552                                     | 3                           | 35           | 28        | 34         |
| Roumanie                  | 365                                     | 99                          | 0            | 1         | 0          |
| <b>Slovaquie</b>          | 327                                     | <b>78</b>                   | <b>11</b>    | <b>5</b>  | <b>6</b>   |
| Slovénie                  | 411                                     | 58                          | 2            | 34        | 6          |
| Royaume Uni               | 518                                     | 49                          | 12           | 25        | 14         |
| Espagne                   | 531                                     | 58                          | 9            | 15        | 18         |
| Suède                     | 460                                     | 1                           | 51           | 33        | 15         |
| Italie                    | 535                                     | 49                          | 17           | 21        | 13         |

Source: Eurostat, Newsrelease, n° 33/2013

Les meilleurs résultats ont été atteints en Autriche (région de Steiermark) où annuellement, 88000 tonnes de déchets municipaux biologiques permettent de fabriquer 20 millions de m<sup>3</sup> de biométhane.

Cela génère des économies d'une part aux communes, provenant du volume en diminution des déchets transportés à la décharge, d'autre part aux administrateurs des décharges qui ont moins à investir dans la sécurisation de leurs installations. Certaines modifications dans la structure des modes de traitement des déchets rendent possible une diminution importante des émissions ce qui représente, en dehors des effets économiques, un impact environnemental. C'est pourquoi d'ici l'année 2020, l'UE s'est donné pour objectif d'augmenter le recyclage et la réutilisation des déchets municipaux d'au moins 50 % et celle des déchets de construction et de démolition de 70 %, les deux en fonction de leur poids.

Le niveau du système de gestion des déchets dépend des performances économiques d'un pays, mais également d'une maturité environnementale de sa société. Par conséquent, comme l'illustre le tableau 1, ce niveau est très varié et il existe des différences considérables parmi les pays européens. Les données montrent que le pays avec le volume le plus important de déchets par habitant est le Danemark. Il se range en première position parmi les pays membres également en fonction du volume des déchets incinérés (54 %). La Roumanie a la part la plus élevée des déchets en décharge (99 %) et en Autriche, il y a le plus de déchets compostés (34%). Le taux de recyclage est le plus important en Allemagne (45 %).

Parmi les pays du groupe de Visegrad, c'est la République tchèque où la mise en décharge constitue la part la plus faible du traitement des déchets (65 %), suivie de la Hongrie (67 %), de la Pologne (71 %) et de la Slovaquie (78 %). La moyenne européenne des déchets traités en déchetterie représente 53 %.

En ce qui concerne le recyclage dans ces pays, la première place appartient à la Hongrie avec 17% de déchets recyclés, la seconde à la République tchèque (15 %). La Pologne ne recycle que 9 % de ses déchets et la Slovaquie à peine 5 %, contre une moyenne de 20 % dans les 28 pays membres. Les quatre pays cités ont un niveau de recyclage très faible et occupent, avec la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Roumanie, Malte et l'Espagne, les dernières places sur la liste.

Les données d'Eurostat 2011 ont été confirmées par une étude de la Commission européenne élaborée par une société de consulting allemande BiPRO en 2012. Dans cette étude, les pays sont évalués selon 17 critères concernant le taux de recyclage, le prix de l'élimination des déchets, le non-respect des normes européennes et autres. Les pays les mieux évalués sont l'Autriche, les Pays bas, le Danemark, l'Allemagne et la Suède. Par contre, des problèmes considérables ont été découverts en Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Grèce, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Italie. On a identifié dans ces pays plusieurs instruments inefficaces ou inexistantes concernant la prévention de la production des déchets, la motivation à diminuer leur mise en décharge, un bas niveau d'infrastructure ou encore un déficit de planification du traitement des déchets.

La Commission européenne a décidé de revoir avant 2015 les mesures de la Directive-cadre 2228/98/ES sur les déchets et de modifier, si nécessaire, les objectifs pour la période suivante. D'ici 2015, les pays membres doivent élaborer leurs schémas de collecte sélective des déchets, au moins pour le papier, le métal, le plastique et le verre. Cette politique communautaire du traitement des déchets et de leur recyclage reflète un effort réel dans le développement du niveau de cohésion européenne.

## Le recyclage en Slovaquie

La notion de « déchets » est officiellement définie par la directive citée comme toute substance ou chose dont le propriétaire se débarrasse, volontairement ou sous la contrainte, et qui représente une perte potentielle de ressources sous forme de matériel ou d'énergie. Selon la nouvelle loi sur les déchets, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (n° 343/2012), en Slovaquie, existe l'obligation de trier 5 sortes de déchets – plastique, papier, métal, verre et biodéchets. En fonction de la législation européenne, le Catalogue slovaque de déchets publié dans le Décret n° 284/2001 a été modifié et est harmonisé avec le Catalogue européen. Le suivi des déchets et des modes de traitement est assumé par le Système d'information régional sur les déchets (RISO). En partant de ce système, le traitement statistique suivant repose sur les données concernant les « déchets placés sur le marché », c. à. d. ceux qui proviennent des producteurs de déchets et qui sont offerts ensuite à différents traiteurs.

En Slovaquie en 2012, la production de déchets municipaux a représenté 323 kg par habitant contre 327 kg en 2011. Elle est inférieure à la moyenne de l'UE qui était en 2011 de 482 kg. Cependant, du point de vue du traitement des déchets, c'est la mise en décharge qui continue à prévaloir, comme le montre le tableau 2.

**Tabl. 2** Modes de traitement des déchets en Slovaquie

| Année | Déchetterie | Incinération | Recyclage | Compostage |
|-------|-------------|--------------|-----------|------------|
| 2011  | 78          | 11           | 5         | 6          |
| 2012  | 81          | 9,4          | 5         | 7          |

Source: Eurostat, Newsrelease, n° 33/2013

En 2011, environ 78 % des déchets municipaux (81 % en 2012) ont été ramenés aux déchetteries, tandis que la moyenne européenne était de 53 %. Les déchets se répartissent en déchets ménagers, déchets des petites entreprises et des institutions publiques. Quant à la composition des déchets municipaux en 2012, 67 % étaient des ordures mélangées, 9 % des déchets volumineux, 5 % des biodéchets, 5 % des déchets de construction, 3 % provenant du papier et 3 % du verre.

La valorisation énergétique des déchets (incinération) ne représentait que 11 % en 2011 (9 % en 2012) contre une moyenne européenne de 17 %. Comme le montre le tableau 1, le niveau de recyclage en Slovaquie est le plus faible des Pays du Groupe de Visegrad. Il représente entre 4 et 5 % des déchets, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'UE en 2011 (21 %). La situation est semblable dans le cas de transformation des déchets en composte. Cette dernière ne concernait que 6 % des déchets en 2011 (7 % en 2012), un niveau presque deux fois inférieur à la moyenne européenne (11 %) (<http://appsso.eurostat.ec.europa.eu>).

Le recyclage contribue non seulement au développement durable d'un pays, mais également à l'économie de ses régions et aux opportunités entrepreneuriales. C'est l'un des trois instruments de gestion des déchets, le plus efficace lorsqu'il n'est pas possible de réduire leur volume ou de les réutiliser.

La fabrication des biens à base des matières premières est souvent plus exigeante en énergie que la fabrication des matières recyclées. Les économies d'énergie liées résultent notamment d'une diminution du coût de transport des matières premières de pays lointains, comme c'est le cas du pétrole. L'impact du recyclage sur l'environnement est considérable. Le tableau 3 donne une image du niveau des économies en énergies provenant du recyclage.

**Tabl. 3** Economies énergétiques des matières recyclées

| Matière    | Economies |
|------------|-----------|
| Acier      | 74%       |
| Alluminium | 95%       |
| Cuivre     | 85%       |
| Papier     | 64%       |
| Plastique  | 80%       |
| Plomb      | 65%       |

Soruce : <http://www.ekologika.sk/recyklacia.html>

Le recyclage comporte quelques inconvénients. Tout d'abord, il est rare que la qualité d'une matière recyclée atteigne celle de la matière première (excepté le verre et le métal), vu la dégradation que génère chaque traitement. Ensuite, plusieurs matériaux dont la plupart des produits recyclés sont composés, doivent être séparés ce qui peut devenir coûteux. Certains produits sont contaminés et leur décontamination se rajoute au coût.

Le problème le plus grave du recyclage en Slovaquie consiste en un tri insuffisant des déchets par les producteurs eux-mêmes, ménages et entreprises. Quant à la composante séparée, il est rare qu'elle ait le degré de propreté exigé. Pour ceux qui traitent les déchets, cela représente un tri supplémentaire nécessaire, manuel ou automatisé. Dans le deuxième cas, il s'agit d'investissements coûteux en équipements sophistiqués. Ce tri insuffisant des déchets est dû à plusieurs raisons dont notamment une sensibilisation insuffisante de la population à l'environnement.

La rigidité du marché de la gestion des déchets est due, en Slovaquie, au nombre limité d'entreprises spécialisées dans le traitement. Elle leur permet de dicter des prix jugés trop élevés par les entreprises qui collectent et trient les déchets.

Autrement dit, le marché slovaque des déchets, y compris leur valorisation, est coûteux. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas su définir clairement les objectifs, et assumer la législation nécessaire pour qu'une gestion efficace des déchets puisse se mettre en place.

Le but principal de la stratégie énoncée par la Directive cadre européenne sur les déchets (2228/98/ES) consiste à prendre des mesures efficaces avant qu'une matière, un matériel ou un produit devienne déchet. Cela signifie, d'abord, chercher à diminuer le volume de déchets par une utilisation répétitive des produits ou par le prolongement de leur cycle de vie. Ensuite, quand les produits ou leurs composantes se transforment en déchets, il s'agit de les recycler pour qu'ils servent à la fabrication d'autres produits ou d'autres matières. On considère ce procédé comme une « hiérarchie dans la gestion des déchets ». L'incinération arrive comme une deuxième possibilité qui rend possible de produire de la chaleur ou de l'électricité. La mise en décharge constitue une dernière voie. En Slovaquie, c'est tout le contraire, constate Kazda, R. (2011).

À titre d'exemple, considérons le cas de l'entreprise Ekover s. r. l. fondée en 1994, dont le siège est à Spisske Vlachy, dans l'Est de la Slovaquie. Son activité principale consiste à collecter et trier les déchets dans trois petites villes et 15 communes. Depuis dix ans de son existence, la société a élaboré un système efficace de séparation de déchets par l'intermédiaire de conteneurs dans les villes et de sacs dans les villages. Malgré cela, ses résultats ne sont pas satisfaisants. La part de la composante non séparée des déchets et par conséquent, le pourcentage de leur mise en décharge restent toujours élevés. En 2013, les déchets triés n'ont représenté que 11 %. Parmi ceux-ci, le verre arrivait en tête, puis le papier et enfin le plastique. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que les déchets métalliques représentaient la part la plus faible de ce pourcentage. Les problèmes principaux qui persistent sont liés à une propreté insuffisante des déchets triés et au coût qu'exige un tri supplémentaire suffisamment approfondi. Du point de vue économique, le plastique (bouteilles en PET) est le plus rentable. Son prix payé par les traiteurs est de 60 à 350 € la tonne, en fonction de la couleur et de la qualité du matériel. En deuxième position se trouve le papier et le carton qui se vendent à 70 €/t

en moyenne et en troisième place, le verre dont le prix n'est que de 25 €/t. Le prix des DEEE est le plus bas – 0,2 €/t. Bien que la société Ekover s. r. l. ait déjà beaucoup investi dans l'objectif d'inciter la population à trier ses déchets, son directeur considère le niveau de motivation toujours très bas, ce qui est le problème le plus important à résoudre.

Selon lui, c'est la conséquence d'une faible formation environnementale dans les écoles, un soutien presque inexistant de l'Etat au sujet du tri et du recyclage des déchets, par ex. par voie de subventions accordées à de nouvelles technologies d'entreprises gérant les déchets.

Le cas d'Ekover s. r. l. exprime la situation de la majorité des PME – collecteurs et trieurs de déchets en Slovaquie. Dans la recherche de solutions au problème du recyclage, et plus précisément du tri insuffisant, le rôle des autorités locales et leur coopération avec les agents qui réalisent la collecte et la séparation des déchets semble crucial.

### **Comment augmenter le taux de recyclage ?**

Avant de trouver des réponses à cette question, résumons les barrières existantes à la gestion efficace des déchets dont l'élimination exigera des interventions et des changements de comportement de toutes les parties prenantes:

- un non-respect de la législation,
- un bas niveau de formation environnementale,
- un faible engagement des autorités locales,
- l'absence de soutien aux innovations.

En ce qui concerne la première des barrières, plusieurs communes n'appliquent toujours pas le tri des déchets ou, au moins, le tri de certaines de leurs composantes, malgré le fait que la loi l'énonce clairement ; d'autre part, elles ne respectent pas les normes liées à leur transport, ou encore ne suivent pas les données concernant la séparation des déchets. C'est le cas de 365 communes sur 615, comme le montrent les résultats du dernier contrôle de l'Inspection slovaque de l'environnement en 2013.

La sortie de cette situation consiste, plus que dans les sanctions financières, en une prise de conscience de la gravité des problèmes par les représentants municipaux et par conséquent, en une amélioration du respect de la législation. Les communes pourraient par ex. investir dans des systèmes de compostage et traiter ainsi leurs biodéchets. Les données statistiques montrent que ces derniers constituent environ 45% des déchets municipaux et que leur réutilisation sous forme d'engrais peut être efficace. Les avantages économiques sont représentés par une diminution du coût concernant le transport et la manipulation avec les déchets, et les effets écologiques sont plus qu'évidents : une baisse des gaz nocifs et des fuites de liquide dans les décharges ainsi qu'un retour de substances organiques dans l'écosystème naturel.

Une autre voie d'amélioration de l'état actuel serait la coopération des communes au sein des associations ce qui permettrait de suivre de bons exemples, d'appliquer les nouveautés positives expérimentées par certaines d'entre elles, ou de partager les équipements en matière de tri des déchets.

Un autre chemin vers une gestion efficace des déchets repose sur des changements de comportement des entreprises assumant la collecte et le tri. Elles devraient notamment :

- indiquer clairement les conteneurs à déchets recyclables, y compris l'information sur tous les matériaux qui sont destinés à tel conteneur – cela semble d'autant plus nécessaire qu'il y a certaines différences entre les régions ;
- éliminer les situations où les déchets triés sont transportés à la décharge par des contrôles réguliers ;
- coopérer avec les communes afin de sensibiliser les agents économiques à la protection de l'environnement ;

- élaborer des projets permettant d'acquérir les moyens pour une modernisation des équipements et des véhicules de collecte.

Parmi ces entreprises, nombreuses sont celles qui n'ont pas les moyens d'entamer de telles démarches et cela nous ramène à considérer le rôle de l'Etat dans le domaine concerné. Il est censé intervenir sur plusieurs plans :

- soutenir la séparation des déchets dans les petites communes avec moins de 2 000 habitants et leurs fournir des renseignements et conseils gratuits concernant l'élaboration des projets, la création d'associations municipales et autre ;
- sur le plan du recyclage, subventionner la mise en place des innovations – à titre d'exemple nous citons deux cas :
  - 1) La substance *ekomolitan* a été développée à partir des auto sièges recyclés dans un centre de recherche à Nitra, dont l'utilisation était prévue pour fabriquer des murs anti-bruits. La fabrication à peine démarrée a été arrêtée à cause des capacités de production insuffisantes sur le territoire national. Un engagement de l'Etat (par ex. une exonération d'impôts dans la phase initiale) aurait pu sauver cette fabrication ;
  - 2) Les chercheurs de l'Université technique de Bratislava ont développé des bioplastiques capables de se décomposer en eau et en biomasse dans un délai extrêmement court (6 mois) sans que des substances nocives s'en dégagent. Ces bioplastiques peuvent être utilisés dans la production d'emballages de produits alimentaires et de certains composants dans l'industrie automobile. Un producteur potentiel est recherché de nos jours à qui décerner la licence de cette nouvelle technologie. Pour qu'une entreprise nationale puisse l'acquérir, une motivation financière de l'Etat s'avère nécessaire ;
- lutter d'une part contre la corruption sur le marché des déchets qui a pour conséquences sa rigidité et les difficultés des éco-produits à y pénétrer, et d'autre part, mettre en place des moyens disponibles pour faire connaître les produits et technologies écologiques par un public le plus large possible – le Ministre de l'Economie devrait créer et gérer un site censé les faire connaître et les valoriser, le Ministre de l'Enseignement a un rôle à jouer dans le renforcement, de nos jours plus que nécessaire, de la formation environnementale dans les écoles, qui viserait surtout le tri des déchets et leur traitement.

Enfin, un dernier acteur concerné, la Commission et d'autres institutions européennes, représentent les instances ayant un vrai pouvoir d'influence sur la gestion des déchets dans les Etats membres. Cette dernière a besoin d'une unification méthodologique de suivi et d'évaluation des données sur les flux de déchets, d'une valorisation du traitement des matières recyclés, de leur tri jusqu'à la finalisation des nouveaux produits développés et leur commercialisation au sein de l'UE. Des ressources considérables attendent d'être exploitées dans de nombreuses décharges sur le territoire européen. Cette exploitation exigera des règles de jeux transparentes, une normalisation stricte et une sensibilisation de toute la grande famille européenne à la réutilisation des ressources rares afin de les sauvegarder pour les futures générations.

## Bibliographie

- Bipro. 2012. *Screening of waste management performance of eu member states*. [http://ec.europa.eu/environment/waste/studies/pdf/Screening\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/environment/waste/studies/pdf/Screening_report.pdf). 10.5. 2014
- Eurostat. Newsrelease n° 33/2013. *Environment in the EU27*.
- Hrabčák, M. 2014. *Landfill Mining – Ťažba skládok*. p. 3 – 8. In: Odpady n° 4/2014. ISSN 1335-7808.
- Jolly, C. 2006. *L'entreprise responsable*. Paris: Ed. du Félin, 2006. ISBN 2-86645-617-3.
- Kazda, R. 2013. *Choroby odpadového hospodárstva*. TREND n° 10, 2013. Online: <http://webcache.googleusercontent.com>. 10.5. 2014.
- Laget, P. 2011. *Développement durable et responsabilité d'entreprise*. Paris: L'Harmattan, 2011. ISBN 978-2-296-54600-4
- Laville, E. 2009. *L'entreprise verte*. Paris: Pearson Education France, 2009. ILBN 978-2-7440-6335-0.
- Putnová, A. – Seknička, P. 2007. *Etické řízení ve firmě*. Praha: Grada Publishing, 2007. ISBN 978-80-247-1621-3
- Vallušová, A. 2011. *Concept of Corporate social responsibility as a tool of sustainable development*. In *Medzinárodná Masarykova konference pro doktorandy a mladé vědecké pracovníky [CD-ROM]*. Hradec Králové: Magnanimitas, 2011, p. 2697-2701. ISBN 978-80-904877-7-2:

## Résumé

Le recyclage des déchets reflète, d'une part la responsabilité sociale des entreprises, d'autre part, comme le montrent la théorie et les expériences, il peut également renforcer la position concurrentielle des entreprises. Dans cette communication, on montre d'abord le niveau du recyclage dans certains pays européens pour traiter ensuite de la situation dans l'une des anciennes économies planifiées. L'attention est portée sur les barrières qui ralentissent le développement du recyclage, notamment celles venant de la politique économique. A titre d'exemple, le problème le plus grave persiste dans la première phase du processus de recyclage où le prix d'achat des déchets triés est si bas que les entreprises qui effectuent la collecte des déchets séparés préfèrent les placer en décharges au lieu de les vendre pour un recyclage. Dans la dernière partie de la communication, quelques solutions sont tracées qui ont pour objectif de renforcer le taux de recyclage des déchets. Le rôle de l'Etat ainsi que des autorités locales y devient considérable. Un cadre législatif plus fort de la part de la Communauté européenne pourrait contribuer à augmenter le taux de recyclage de façon décisive.